

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand

N° 275 6 juin 1974

Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974: 21 francs
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10

C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner

Claude Bossy

Jean-Daniel Delley

275

La Confédération ramenée au quart de cercle

Pas encore satisfaites, les banques !

Après l'augmentation des taux d'intérêts hypothécaires « concédée » par le Conseil fédéral, dans un communiqué, l'Association suisse des banquiers lâchait du bout des lèvres: « Ce n'est qu'un premier pas ! ».

Il vaut du reste la peine de reprendre le communiqué en question tel qu'il a été diffusé par l'Agence télégraphique suisse: « Dans une prise de position, le porte-parole de l'Association suisse des banquiers, à Bâle, a reconnu qu'ainsi au moins un premier pas avait été fait en direction d'une adaptation aux conditions du marché; il s'agit maintenant de suivre attentivement l'évolution du marché du capital et de la formation des intérêts lors de l'acquisition de fonds étrangers à long terme par les banques et d'entreprendre ensuite d'autres démarches en cas de nécessité; en principe, le secteur hypothécaire ne peut être isolé du développement du marché du capital pris globalement, sans quoi il faudrait craindre une mise en danger de la construction de logements. »

Qu'en termes voilés ces choses-là sont dites ! Ce mélange de satisfaction et d'avertissements menaçants devient cependant plus clair si l'on en restitue le contexte.

On savait bien que le taux hypothécaire augmenterait; malgré les conséquences lourdes pour les locataires et les paysans, malgré la relance de l'inflation, cette hausse était liée à celle du loyer de l'argent.

Chacun savait donc que l'on y arriverait tôt ou tard. Et bien que la tête d'étape fût connue, subsistait un enjeu, une épreuve de force entre l'autorité politique et les forces financières. Y parviendrait-on en juin, en automne, en 1975 seulement ? M. Schürmann menait un combat d'arrière-garde, soutenu par le Conseil fédéral.

L'autorité politique s'est fait bousculer de manière spectaculaire. Elle espérait un répit estival,

elle voulait tenir jusqu'à la trêve des vacances. Or le printemps n'était pas achevé qu'elle était contrainte à hisser le drapeau blanc.

Tout d'abord, les emprunts hypothécaires ont été poussés à la hausse à un rythme essoufflant. Pas d'émission où le cours ne fût corrigé in extremis par rectification sur petit papier rose: 7 ¾ au lieu de 7 ½, 8 au lieu de 7 ¾.

Puis la Confédération elle-même fut mise à l'épreuve. Rendue vulnérable par le fait qu'elle ne s'autofinance plus entièrement, qu'elle ne peut plus compter sur les seuls comptes de chèques postaux des PTT pour assurer sa trésorerie, obligée donc (la Banque nationale ne voulant plus imprimer du papier pour lui fournir des liquidités) de recourir à l'emprunt public, la Confédération a prêté le flanc.

Et, conséquence prévisible, l'emprunt officiel a été mis en échec. En clair, cela signifiait: voilà ce qui arrive quand on veut, pour des raisons politiques, fausser les lois naturelles (sic) du marché de l'argent.

Devant l'échec de son emprunt, malgré une première augmentation du taux en cours de route, la Confédération a admis qu'elle n'était pas en position de force: elle lâchait la hausse du taux hypothécaire.

Triomphe modeste des banques !

La Confédération retrouva ensuite d'autant plus d'énergie pour freiner des dépenses essentielles. Applaudie par une presse complaisante qui ne trouvait pas de mots assez forts pour louer le langage ferme du Conseil fédéral.

Nous aurions, quant à nous, cru que la dureté se manifesterait d'abord face aux puissances, notamment celles de l'argent...

Le pauvre type-brave type, engueulé au bureau, et qui passe au domicile conjugal un savon à son gosse, entretient, en famille, l'illusion de la dureté. C'est ce qui arrive au Papa fédéral.

Les Etablissements de la plaine de l'Orbe vus par les détenus

« En réponse à votre lettre du 7 novembre, nous vous informons qu'en raison de vos antécédents particulièrement défavorables, vous n'êtes pas autorisé à donner des leçons à quiconque; il vous appartient plutôt d'en recevoir, elles ne peuvent que vous être utiles si la chose est possible.

» (...) Désormais, inutile de nous adresser une quelconque correspondance, nous n'y répondrons pas. »

On ne peut pas être plus clair: un des services de l'administration genevoise clôt ainsi un échange de correspondance (une lettre de part et d'autre) engagé avec un correspondant occasionnel. Inutile de revenir sur le fond, sur la valeur des arguments invoqués par les parties en cause. On admettra même qu'il était fastidieux de poursuivre le dialogue. Mais le ton est ici révélateur; car le destinataire de cette missive pour le moins sèche était un des détenus des Etablissements de la plaine de l'Orbe !

Et l'on est bien en présence d'un des obstacles importants à l'instauration d'un débat public sur les conditions de détention dans notre pays: la privation de liberté est, dans l'opinion, exclusivement synonyme de punition; les imperfections du système pénitentiaire apparaissent dès lors comme des désagréments inévitables, mais inhérents à la condition de détenu, lequel subit une certaine violence, après s'y être coupablement adonné.

Punition et rééducation

Faut-il rappeler que le but de la détention est au moins double, comme le soulignait le Conseil d'Etat vaudois: « La détention, tout en constituant la punition des infractions commises, doit être mise à profit pour obtenir, dans toute la mesure du possible, que le délinquant, une fois libéré, soit non seulement désireux, mais aussi capable de vivre en respectant la loi et en subvenant à ses besoins. »

Conclusion évidente: un contrôle des conditions de la détention est indispensable. C'est la raison pour laquelle nous relevions avec surprise (DP 265) le refus de M. Claude Bonnard, chef du Département de justice et police du canton de Vaud, de recevoir une délégation socialiste genevoise à Bochuz (une « affaire » qui a été mentionnée dans le corps d'une interpellation du POP sur les prisons devant le Grand Conseil vaudois lors de sa dernière session); c'est la raison pour laquelle est digne d'intérêt cette pétition de 52 pages adressée à la commission adhoc du Grand Conseil genevois, « préparée par l'ensemble des détenus genevois actuellement internés aux Etablissements de la plaine de l'Orbe », et tentant de cerner, dans l'optique des détenus, la détérioration d'un climat (cas après cas, les noms des intéressés sont systématiquement donnés) à Bochuz.

D'abord une atmosphère

Un document qu'il est difficile, sinon impossible de résumer ! Un document qui restitue d'abord, dans l'accumulation de notes (mineures, seulement à première vue), une atmosphère dont la pesanteur ne saurait être appréciée selon des critères « extra-pénitentiaires ».

Cette enquête, rédigée,

— non sans un certain pathos :

« Messieurs les députés, si vous pensez ne pas pouvoir nous faire confiance et croire à notre totale bonne foi, ou encore, si vous ne pensez pas pouvoir donner à nos paroles la valeur que nous leur donnons, alors, faites-le nous savoir et jetez notre pétition au panier; nous ne vous en voudrons pas, au contraire, nous apprécierons votre franchise, car nous sommes las d'être leurés et bernés par de bonnes paroles et de belles promesses. »

— souvent sur un ton définitif:

« Si votre commission a l'intention de demander une enquête administrative qui, dans la pratique, n'est qu'un moyen de noyer le poisson, ne lisez pas plus avant notre pétition, jetez-la au panier, l'effet sera le même. »

— sur le mode aussi de l'agressivité et de la méfiance:

« Si, par contre, vous acceptez de nommer une commission de députés devant se charger de l'enquête, venir à Bochuz interroger les détenus genevois et plus particulièrement les signataires de la présente, comme également les détenus dont les cas sont portés à votre connaissance, sans prévenir, comme c'est l'usage, la direction des Etablissements de la plaine de l'Orbe, du motif de votre visite, afin que, comme c'est aussi l'usage, cette direction puisse se préparer à toute éventualité, alors continuez la lecture de notre pétition (...) »

Cette enquête pose dès l'abord une question primordiale: si un contrôle des conditions de la détention s'impose, l'administration seule doit-elle être tenue pour un interlocuteur valable ? On admet sans peine que la bonne foi, la compétence et le sérieux des professionnels auxquels sont confiés les détenus ne saurait être mise en doute d'emblée; mais est-ce une raison suffisante pour exclure tout avis contraire, est-ce une raison suffisante pour ne pas donner la parole aux prisonniers, en accréditant par là-même la thèse qu'ils subissent exclusivement une punition, que le temps de l'emprisonnement fait irrémédiablement d'eux des irresponsables ?

Un « a priori » réduit à néant

Sans porter tout de suite le débat sur le fond, une remarque de pure forme suffira à jeter le doute sur l'« a priori » largement répandu qui réduit le détenu à l'état d'un être sans voix, au moins sans voix digne d'être entendue par la collectivité des hommes libres: le texte dont la commission des pétitions genevoise aura sans doute à prendre connaissance, répond, par la précision des détails,

par le souci constant de mettre des noms (avec les risques que cela comporte, bien sûr, pour les intéressés) sur les exemples de traitements injustes mis en lumière, parfaitement aux exigences de clarté normales en pareil cas. Faisant la part de l'agressivité, des généralisations peu évidentes, voire même de l'exagération, pourquoi ne pas se mettre à l'écoute des Etablissements de la plaine de l'Orbe, côté prisonniers ?

Une règle du jeu dénaturée ?

L'essentiel des revendications des détenus ? Tout d'abord ne pas devoir subir une « règle du jeu » dénaturée de la détention. Comprendrons-nous leur façon de le dire ?

« Jouer le jeu, voilà une phrase que l'on retrouve souvent dans la bouche des gardiens-éducateurs, et du personnel des Etablissements de la plaine de l'Orbe (E.P.O.).

» Il faut savoir que *jouer le jeu* signifie trouver que tout va vraiment bien aux E.P.O. et surtout ne pas voir ce qui peut être choquant dans le comportement des gardiens-éducateurs, accepter la punition sans rouspéter, et ce, même si elles sont tout à fait injustifiées. C'est déclarer à qui veut bien l'entendre que l'on ne saurait être mieux, et que la rééducation est effective et parfaite, le personnel compétent et que ceux qui oseraient prétendre le contraire mentent et sont asociaux ».

Et sur cette revendication de base se greffe, au long de la pétition, mis à part une critique systématique de l'organisation de la censure du courrier, de la nourriture, de l'aumônerie et des méthodes de travail des médecins, la description de 13 cas d'incompréhension grave (pour ne pas dire plus) entre la direction, les gardiens-éducateurs et les prisonniers.

La cellule des arrivants

Sans entrer, à la suite des auteurs de la pétition, dans des détails qui devront être vérifiés, et qui touchent spécialement à des questions de compétences, reproduisons quelques lignes, qui prennent

place dans le document au chapitre des « généralités » :

« (...) Sans que cela paraisse, le conditionnement du détenu commence dès son arrivée.

» En règle générale, les détenus proviennent de prisons préventives ou d'autres pénitenciers.

» Le personnel qui reçoit le détenu à son arrivée est généralement poli dans sa manière de procéder.

» Le détenu est reçu dans la salle de garde, où il est introduit avec tous ses bagages (...)

» En échange de ses habits civils, le détenu reçoit : 1 paire de chaussettes trop petites ou trop grandes, si ce n'est une petite et une grande, 1 chemise usagée, 1 pantalon et une veste en toile blanche dont la taille qu'il lui faudrait n'est jamais en stock, 2 linges de cuisine dont un doit servir de linge de toilette, 1 pull de laine usagé.

» Dans cet accoutrement, il prend conscience de sa dégradation et ainsi commence son conditionnement.

» Puis il est introduit dans une cellule « d'attente » dite cellule d'arrivants. Elle est très sale et les murs n'en ont pas été repeints depuis fort longtemps et le matériel en est délabré.

» Elle comporte : 1 lit en forme de caisse muni d'un méchant grabat, de trois couvertures de laine poussiéreuses et crasseuses, d'un oreiller très dur, de deux draps changés toutes les trois semaines, d'une table et d'une banquette fixée au mur, d'une petite armoire fixée à la paroi et contenant une assiette en verre incassable, 2 petits pots en plastique, 1 couteau « Opinel », 1 cuiller et 1 fourchette. Le dernier et le plus important des objets se trouve être le vase de nuit en plastique, sale et merdeux, qui a déjà servi à des légions de détenus. Il y a encore un miroir, une balayette en paille de riz et 1 ramassoire.

» Tout cela est sordide et fait penser à un cul-de-basse-fosse.

» L'administration pénitentiaire semble croire que ce sont là des éléments nécessaires, voire même indispensables de l'« effort essentiel axé sur la rééducation du détenu ».

« Nous ajouterons que les cellules d'arrivants ne sont jamais montrées aux visiteurs officiels ou privés. C'est à croire que certains moyens de rééducation sont « top secret » ! Cela se comprend.

» Le détenu reste entre cinq et dix jours dans la cellule d'arrivants, selon qu'il est arrivé au pénitencier au début ou à la fin de la semaine.

» Durant cette période, il est reçu par le directeur, l'assistant social, l'instituteur, l'animateur et le médecin. Les aumôniers protestant et catholique lui rendent visite en cellule. Il a droit à un livre par jour (...)

» Souvent il est affecté à des travaux internes (...)

» Il est vrai que lorsque les détenus sont aux arrivants, ils n'ont aucune obligation d'accepter un travail quelconque. Cette faculté ne leur est pas signalée; d'autre part, ils sont en règle générale heureux de sortir de leur infecte cellule (...)

» Dans l'ensemble, le séjour dans la cellule d'arrivants est démoralisant et est un moyen bien étudié pour faire comprendre au détenu que son conditionnement est commencé, et qu'il doit, s'il veut vivre tranquillement aux E.P.O., se soumettre à tout ce qui lui est imposé; il doit comprendre qu'il doit jouer le jeu. »

Un test

A notre avis, la lecture de telles lignes peut avoir la valeur d'un test ! Les réserves d'usage faites sur la qualité de l'information, sommes-nous capables d'apprécier l'effet produit par un tel décor sur un détenu qui est sur le point de purger sa peine à Bochuz ? Ou les tabous qui entravent notre réflexion sur le régime pénitentiaire nous condamnent-ils à être émus seulement à la lecture de Soljenytsine ? En resterons-nous à un sommaire « c'est déjà trop bon pour ces parias » ? Dans ce cas, le travail de documentation des détenus genevois à Bochuz, tout partial qu'il soit sans doute, devrait avoir le mérite remarquable de permettre un dialogue dépassant les préjugés et les clichés.

La théorie et la pratique

On parle beaucoup de l'université, ces temps-ci. Beaucoup aussi du baccalauréat. Limitation des entrées à l'université, « numerus clausus », examen propédeutique... Les uns s'en prennent à la « démocratisation des études », coupable, selon eux, d'avoir engorgé tant les établissements secondaires que les facultés. Les autres dénoncent tout au contraire cette même démocratisation, qui ne serait qu'une fausse démocratisation et n'aurait guère permis aux enfants des « travailleurs » d'accéder aux études universitaires ! Entre les deux, les malheureux enseignants — et leurs élèves ! — ne savent plus à quel saint se vouer.

Le diagnostic patronal

Sous le titre « Quel baccalauréat voulons-nous ? », les Groupements patronaux vaudois donnent leur avis. Selon eux, la « démocratisation des études » recouvre deux notions: « La première concerne la suppression de tous les obstacles financiers « par la gratuité de l'enseignement et l'octroi de bourses; la seconde « consiste dans l'accession du plus grand nombre possible de jeunes gens aux établissements d'enseignement supérieur (...) grâce... à la diminution des exigences posées à l'obtention du baccalauréat ». Estimant que le premier objectif est juste, les Groupements patronaux condamnent le deuxième, qui « mène à une impasse ».

Difficile égalité

Faut-il le répéter ? La « suppression de tous les obstacles financiers » est absolument insuffisante à une véritable démocratisation des études. Entre le fils de petit employé ou d'ouvrier, chez qui souvent il n'y a pas de livres, qui ne peut compter sur aucune aide de la part de ses parents (qui n'ont pas fait d'études; qui sont souvent épuisés par leur

travail; qui ne peuvent payer à leur enfant de leçons particulières), et le fils d'une famille aisée, qui trouve à la maison tous les instruments de travail et toute l'aide dont il a besoin, il n'y a pas d'égalité.

En vérité, si mes parents n'avaient pas pu m'envoyer par deux fois en Allemagne et une fois en Angleterre, je doute que je serais parvenu à faire des études. « Parfait, me diront ces messieurs des Groupements patronaux. Voilà qui prouve que vous n'étiez pas capable de... » etc. ! Peut-être... J'avais toutefois pour camarade de gymnase un actuel responsable de ces mêmes Groupements, qui redoublait son inférieure, parce qu'il avait échoué... Et qui a continué ensuite sans broncher; baccalauréat, études, licence. Qu'en aurait-il été si ses parents n'avaient pas pu supporter une année supplémentaire de frais, de « manque à gagner » ? Quant à la diminution des exigences, à la baisse de niveau des bacheliers, elle est on ne peut plus discutable. D'une part, le taux d'échecs au gymnase reste très élevé; d'autre part, nos gymnasiens qui en savent moins que leurs aînés dans certains domaines, en savent plus dans d'autres. Je conseille vivement à ces Messieurs de tenter de résoudre les problèmes de géométrie, d'algèbre ou de physique qui sont proposés à nos futurs bacheliers ! Mais les Groupements patronaux parlent de « l'engorgement » des établissements secondaires et des facultés. Discutable également: de 1972 à 1973, le nombre des physiciens formés par l'EPFL a passé de 158 à 155; celui des ingénieurs en génie civil de 351 à 335; celui des chimistes de 173 à 168... « Le corps des professeurs n'est pas extensible à volonté: il n'y a pas d'université lorsqu'on se contente de personnalités sans rayonnement », poursuit l'article cité. Fort bien. Mais pourquoi se contenter ? Comment une université qui *jamais* ne met un poste au concours, qui tient absolument à faire sa cuisine dans la plus stricte intimité,

peut-elle être sûre qu'il n'est pas possible de renouveler et d'enrichir son corps professoral ?

Les gymnases sont engorgés ? Le contraire serait étonnant: depuis la fin de la guerre, l'agglomération lausannoise a passé de 140 000 habitants à 220 000, alors que dans le même laps de temps, aucun nouveau gymnase n'a été ouvert et qu'on s'est contenté de solutions de fortune, allant de la location à grand prix de quelques salles dans des maisons locatives plus ou moins bien situées à l'édification de baraquements dans la cour des anciens établissements ?

« Le véritable problème n'est pas de créer les conditions qui permettront à chacun d'entreprendre des études... »; si, car ces conditions, on n'a pas encore tenté sérieusement de les créer; « ... il est de savoir comment on fait pour que ceux qui entreprennent soient, sauf accident, en situation de terminer. » Voilà qui est fort bien dit. Mais de cela non plus, on ne s'est pas trop préoccupé.

J. C.

Quand les partis se lancent dans les nettoyages de printemps

A chaque printemps, les partis s'avancent, bien modestement, sur la scène de l'actualité; ils tiennent congrès. C'est l'occasion d'une promenade à travers l'éventail politique suisse. Ces partis qui, selon la définition admise, doivent permettre la formation de la volonté politique, mais que la Constitution ignore sans autre, ces partis qui, dès que l'on quitte la scène communale ou cantonale, s'effacent derrière la grisaille du compromis helvétique, quel est leur visage printanier ?

Renouveau trompeur

Départ chez les démocrates-chrétiens: le secrétaire général Urs Reinhardt a claqué la porte. Une information qui a fait peu de bruit en Suisse romande

et qui pourtant ne manque pas d'importance. Entré en fonction en 1969, il a été l'instigateur, avec un groupe de jeunes universitaires, du renouveau du parti. « Centre dynamique », le PDC a réussi à se faire une image de marque, celle d'un parti moderne et délibérément réformiste: renforcement des structures internes, mais aussi réflexion sur les institutions; on se souvient du contrat de législature, de la possibilité d'instituer un parlement professionnel et de modifier le système électoral. Mais ce secrétariat entreprenant n'a pas été suivi par sa base, ou plutôt par ses barons cantonaux.

Au dernier congrès, Reinhardt, avant de s'en aller, a souligné le manque d'unité du parti et a dénoncé l'influence des chefs locaux. La façade moderniste se lézarde, le centre dynamique redevient la droite conservatrice; le PDC reste un parti de notables appuyés par un électorat pré-conciliaire. A Genève, les démo-chrétiens, sentant venir le vent, étudient à nouveau la possibilité de larguer leur étiquette chrétienne.

Notables tout-puissants

Parler du parti radical, c'est aussi parler des notables; mais qui eux, ne se font pas de frayeur avec des programmes ambitieux. Comme chaque année, ils choisissent un thème large, les discussions restent sans réelle portée pratique, les résolutions sont sans surprise, à quelques rares exceptions près (cf. encadré ci-dessous).

Faible direction

Chez les socialistes, l'atmosphère est bien différente. Les militants sont là, remuants. La direction ploie sous le poids des propositions. Des propositions qui partent dans toutes les directions; le PSS est le principal utilisateur de l'initiative populaire. Mais il est difficile de trouver, dans cette exubérance d'idées, une ligne directrice cohérente. Paradoxalement le PSS, qui n'a pas participé à l'édification des institutions politiques au siècle passé, ne remet pas en question le cadre de

son action. Sous cet aspect, il est plutôt conservateur. Mais surtout, le parti de la gauche démocratique est faiblement dirigé; par un président surchargé et par un secrétariat inexistant. Dès lors la vitalité de sa base se perd quelque peu par l'absence d'un organe qui devrait faire le lien entre les sections et le groupe parlementaire.

Un jeu personnel

Restent les nouveaux venus de l'extrême-centre, dont les dissensions parviennent jusqu'aux oreilles de l'opinion publique. La chose n'est pas nouvelle. Schwarzenbach cherche à se dégager des xénophobes. Avant les élections nationales déjà, il

avait rompu avec l'Action nationale pour créer le Mouvement républicain; il y a quelques mois il faisait des avances à l'Union démocratique du centre. Schwarzenbach est un habitué des ruptures, parce qu'il sait où il veut aller. La xénophobie n'a été pour lui qu'un cheval de bataille temporaire qui lui a permis de se lancer dans l'arène politique. Il cherche maintenant à élargir sa plateforme; le Mouvement républicain vient de publier un embryon de programme. Les idées y sont un peu courtes, mais suffisantes pour rallier des conservateurs. Schwarzenbach a un avantage certain sur les partis bourgeois dans la conquête de ces suffrages: il est vierge de toute responsabilité gouvernementale.

Pétards mouillés ?

Que s'est-il passé à Rapperswil, le 24 mai, au congrès du Parti radical suisse lors de l'examen du rapport de gestion du parti. Le « Tages-Anzeiger » du 25 mai titrait « Des « jeunes Turcs » à l'attaque au congrès de Rapperswil » et rapportait que de jeunes délégués avaient critiqué la structure ultra-fédéraliste du parti, le poids des détenteurs de mandats, le financement qui n'est pas assuré par les membres (de sorte qu'à la suite du refus d'un financement par les fonds publics, on peut se demander qui finance en réalité le travail du parti). Faudra-t-il subir une grosse défaite électorale avant de provoquer les réformes de structure nécessaire ? C'était en fait la question de fonds.

Nous n'avons rien trouvé de semblable dans la presse romande représentée au congrès. En revanche, la « Neue Zürcher Zeitung » fait état d'une déclaration de l'ancien président Schmitt favorable au maintien des structures fédéralistes du parti, le même sujet étant abordé par Ulrich Pfister, de Zurich, en tant que représentant d'un groupe de travail qui s'est occupé de

définir les principes et de reviser les statuts et les structures du parti; l'orateur s'est plaint que le mandat ait été transmis, sans mot dire, à un autre groupement; il a même cité des cas pour démontrer comment les propositions des simples membres du parti ou des jeunes sont entermées; il est allé jusqu'à parler de sous-développement de la démocratie interne. A ces attaques, selon la NZZ, le président central et le secrétaire ont répondu par des paroles apaisantes.

Ce n'est pas l'avis d'un autre journal radical, « Der Bund », qui estime que le secrétaire-général a répondu sur un ton désagréable (for-schem Tone).

Enfin Henri Stranner, dans la « National Zeitung », parle des protestations de deux rédacteurs de la « NZZ » au sujet de la mise à l'écart des propositions du groupe de travail sur les structures.

Cessera-t-on bientôt de ronronner un peu au congrès radical (l'expression est de Georges Plomb) et convenait-il de relever cette tentative d'animer les débats ? L'avenir le montrera, mais il semble bien en tout cas qu'une réforme de structure n'est pas pour demain.

Les deux Jacques sondés

M. Chaban-Delmas a menacé de recourir au Conseil constitutionnel contre les élections, manipulées, dit-il, par les sondages que publient les instituts spécialisés. Il ne les a pas accusés explicitement d'être à la solde de ses adversaires, mais a vivement reproché à son frère ennemi UDR Chirac, à l'intérieur à l'époque, (encore un Jacques) d'avoir intentionnellement laissé filtrer les premières enquêtes de la police le donnant perdant contre M. Giscard d'Estaing. Loyal (?) tennisman, Jacques Chaban s'est finalement incliné devant la décision de l'arbitre Françaises-Français.

L'indépendance des sondages électoraux est une condition essentielle du jeu démocratique. Peu dangereuses dans le système de la représentation proportionnelle, ces enquêtes antérieures à un scrutin présentent un péril mortel dans un référendum fondamental ou encore lors de l'élection d'un « monarche républicain », comme un célèbre politologue appelle les chefs des régimes présidentiels de cette fin de siècle. Habilement triturrées, elles rejoignent dans leur effet et leur immoralité les campagnes de calomnie ou les coups de mains à la Watergate. Il ne faut pas confirmer l'opinion d'Aristote que la démocratie conduit à la tyrannie. Et il semble urgent de réglementer sévèrement cet envahissement de la politique par la publicité commerciale. Même notre pays n'est plus à l'abri, puisqu'il y a belle lurette que les campagnes référendaires sont financées par les plus puissants. Rappelons-nous Ems.

A ce sujet, les sondages des journaux indiquent les dix premiers succès en librairie, chaque semaine, suscitent aussi quelque perplexité. Le public a-t-il vraiment si mauvais goût ? Comment M. Chessex, qui nous a donné « Portrait des Vaudois » ou « La Confession du pasteur Burg », de bonne plume, a-t-il pu arriver occasionnellement en tête du classement pour son Goncourt de commande, « L'Ogre » édenté ? Serait-ce que, selon un usage répandu, les courtiers en librairie auraient acheté eux-mêmes, ici trente exemplaires,

là dix, ailleurs quinze, du livre pour lequel ils cherchaient à obtenir la Coupe de la meilleure vente de la semaine ? L'Ogre a pu arborer la bannière glorieuse « 300 000 ». Mais l'opération n'a pas été totalement payante puisque, malgré l'imagination coutumière, l'éditeur n'a pu ensuite dépasser le 310 000. Jacques Chessex, pugiliste notoire, renoncera-t-il sportivement à exploiter sa fortune passagère en droits d'auteur (interview du « Femina », agape du Conseil d'Etat, gloriole auprès des petites gymnasiennes avides d'être citées pour leurs jeunes copulations dans un prochain best-seller), et dévoilera-t-il les circonstances galantes de son couronnement ? Il préférera sans doute, à son habitude, casser la figure au rédacteur qui souffrant de la crampe de l'écrivain à la suite de cette note, sera inoffensif au plat.

De toute façon, c'est le lecteur ou l'électeur qui est le jaque.

P. A.

NOTES DE LECTURE

Une génération passionnée

L'expression est de Denis de Rougemont et nous disposons d'un livre pour mieux la connaître. Il s'agit du recueil collectif « Le fédéralisme et Alexandre Marc » (Centre de recherches européennes, Lausanne 1974) et plus particulièrement les articles de Robert Aron: Un précurseur: Arnaud Dandieu (1897-1933), et de Denis de Rougemont: Alexandre Marc et l'invention du personnalisme.

On sait qu'Emmanuel Mounier est le théoricien le plus connu du personnalisme; on ignore souvent l'existence du mouvement de l'Ordre nouveau, et rares sont ceux qui ont lu « La révolution nécessaire » d'Arnaud Dandieu et Robert Aron. Y a-t-il eu dix lecteurs de ce livre en Suisse ? Je l'ignore, mais je sais que ceux qui l'ont lu ne l'ont pas oublié et se réfèrent encore à certaines propositions dont l'actualité a grandi avec le temps, par

exemple celle qui veut que « le travail qui doit rester indifférencié et automatique pour être plus productif, sera l'apanage du service social temporaire ». Et cette recherche d'un « communisme minimum » comme base d'un système souple et sans classe.

Les deux articles que nous citons font revivre cette époque de création intellectuelle dont nous retrouvons des traces dans les mouvements fédéralistes européens et dans diverses formules de politique sociale. Il y avait « Esprit », que l'on doit citer en premier lieu, il y avait aussi « Plans » et d'autres revues et groupements qui contribuaient à former une génération. Elle a vieilli et se penche sur son passé. Alexandre Marc est aussi un homme de cette génération. Son « Jeune Europe » de 1933, son « Avènement de la France ouvrière », paru à Porrentruy, Aux Portes de France (en 1945) avaient déjà attiré l'attention de ceux qui désiraient trouver une voie qui, au delà du désordre établi et de la paix des cimetières, soit à la fois personnaliste et communautaire.

Robert Aron a succédé à Georges Izard à l'Académie française, Denis de Rougemont continue de nous avertir, mais il est bon d'avoir un livre comme celui qui vient de paraître pour nous aider à découvrir l'héritage des années 30.

C.F.P.

Droit foncier: le sprint des comités d'initiative est lancé

A la mi-mai, une conférence de presse annonçait la fondation d'une « Société suisse pour un nouveau droit foncier » qui étudiera les moyens de transformer le droit de propriété du sol par un droit d'utilisation pour éliminer les profits excessifs des propriétaires fonciers lorsqu'ils vendent leurs biens. A l'origine de la société, le Parti socialiste libéral, successeur du Mouvement de l'éco-

nomie franche (dont le théoricien a été Silvio Gsell qui a vécu un temps dans les Montagnes neuchâtelaises), et le Parti fédéraliste européen. Y avait-il déjà anguille sous roche, était-ce le préambule à la création d'un comité d'initiative ? La suite des événements semble l'indiquer.

Le départ socialiste libéral

Le congrès des 23 et 24 mars du Parti socialiste libéral, représenté au Conseil national par deux députés de l'Alliance des indépendants, Fritz Salzmann (Berne), et Heinrich Staehelin (Argovie), décidait d'étudier d'une manière approfondie le lancement d'une initiative. Une commission foncière recevait un mandat précis: établir un lexique de définitions, un guide des arguments ainsi que quelques projets de textes pour une initiative. Des réunions cantonales, régionales et locales ont été organisées sur ce sujet, la plus récente le 26 mai à Thoune pour les sections bernoises du Parti libéral socialiste.

Trois points sur lesquels les « franchistes » sont déjà d'accord:

1. Le monopole foncier est à éliminer.
2. La rente foncière doit revenir à la collectivité.
3. Il faut faciliter l'aménagement du territoire.

Le sprint est donc lancé... Et le Parti socialiste suisse, après les hésitations de son dernier congrès de Lucerne sur le sujet, aura des difficultés à couper le fil en première position ! Assistera-t-on à un regroupement des forces sur un texte unique ? La question doit être en tout cas posée.

Un précédent malheureux

Rappelons que le Mouvement des jeunes paysans a lancé en 1943 une initiative pour l'insertion dans la Constitution d'un article concernant la protection du sol et du travail par des mesures contre la spéculation. Le Mouvement des jeunes paysans étant moribond lors du vote, en 1950, et le PSS n'ayant donné qu'un appui fort mou à l'entreprise, l'initiative avait été repoussée par 475 000 « non » contre 176 000 « oui ».

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Portes ouvertes

A tour de rôle, les instituts et les facultés de l'Université de Zurich ouvrent leurs portes au grand public qui peut ainsi se rendre compte de l'utilité de leur enseignement et de leurs recherches: une initiative absolument indispensable dans une démocratie semi-directe. C'était dernièrement le cas de deux instituts de création récente: l'Institut pour les questions bancaires et l'Institut pour les recherches en économie d'entreprise. Notons, dans leur présentation par la NZZ (232), que l'Institut pour les questions bancaires a été au début une création extra-universitaire. Actuellement, il a un statut universitaire, il se veut donc autonome et neutre: « L'inconvénient de cette situation: ses moyens financiers sont limités, pour ne pas dire modestes ».

Un rapport réservé à la Suisse alémanique

Une situation regrettable; mais il est aussi étonnant de constater que le rapport fort détaillé du « Tages-Anzeiger » (20.5.74) sur les pertes élevées de l'UBS à la suite des opérations spéculatives d'un de ses clients n'a pas eu d'écho, ou peu. Alfred Messerli, l'auteur du rapport (le cas est apparu à la suite de la mort du client, domicilié à l'étranger, et les pertes sont nées de la décision suisse de laisser flotter le franc) note que, compte tenu des bruits courant sur l'ampleur du « désastre » — entre 20 et 300 millions — on peut admettre que la perte doit se monter à 100 millions: si elle dépassait 200 millions, cela signifierait que l'engagement d'un seul client aurait été supérieur à 1 milliard de francs pour des opérations à terme sur devises... (cf. DP 269).

Pourquoi aucun grand journal romand ne s'est-il assuré les droits de reproduction de cette étude en français ? Nous n'avons pas connaissance d'un démenti des conclusions d'Alfred Messerli !

— *L'hebdomadaire économique allemand « Wirtschafts Woche » (22) publie une étude intitulée « Fuite en Suisse » pour signaler que ce sont maintenant les classes moyennes qui forment la deuxième vague des fuyards fiscaux. Ils craignent la réforme fiscale en préparation en Allemagne fédérale.*

Enterrement de l'affaire Pfürtner

— *Les phrases suivantes à noter dans le service de presse de Synode 72, à propos de la quatrième journée de la quatrième session des synodes régionaux; il est question du Synode de Coire: « Au moment de discuter du projet « Eglise et mass-media » (projet proposé au synode par une commission spéciale inter-diocésaine, réd.), une déclaration signée par 100 délégués a été présentée; ces délégués disent leur déception devant la conclusion apportée à l'affaire Pfürtner; après avoir pris note de la déclaration de Mgr Adam disant ne pas être informé, ils se déclarent solidaires avec lui, regrettant que la procédure suivie n'ait pas été plus claire, conformément à la recommandation des synodes suisses (rappelons qu'un livre blanc avait été demandé il y a un an par le synode de Fribourg, mais on ne sait pas quelle suite a été donnée à cette initiative) ».*

Une réaction, parmi de nombreuses autres assez semblables mais moins « officielles » peut-être (bien que cet écho du Synode de Coire n'ait, à notre connaissance, pas été répercuté dans la grande presse), qui témoigne que l'enterrement de l'affaire Pfürtner ne se fait pas sans douleur.

— *Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », à lire plus particulièrement le compte rendu d'une expérience passionnante de nouvelles méthodes d'enseignement et d'éducation dans les jardins d'enfants bâlois: depuis deux ans l'entreprise a été menée systématiquement, et les responsables jugent la réussite assez probante pour décréter la fin de la « période expérimentale ».*

Cette médecine qui échappe aux médecins

La confiance dont jouissent les médecins auprès de leurs patients est largement fonction de la complexité des connaissances qu'ils maîtrisent, et donc découle directement de leurs aptitudes à assimiler les informations nouvelles qui apparaissent sur le « marché » médical.

Le dernier congrès de perfectionnement des médecins allemands, tenu à Davos, a jeté une lumière assez crue sur le degré d'information des médecins.

Comment être à la page

Les conclusions globales sur lesquelles tout le monde s'est mis d'accord: il y a 100 ans, un médecin pouvait rester « à la page » pendant trente ans à condition de consacrer en moyenne une heure par jour à la lecture d'informations spécialisées; aujourd'hui, la somme des connaissances médicales double à peu près tous les six ans, de telle sorte que tout ce qu'a appris un médecin pour passer son diplôme d'Etat ne représente plus, au bout de dix ans, que la moitié des connaissances de l'heure (il y a 100 ans, on ne trouvait que 850 revues médicales dans le monde entier, et qui rendaient compte de quelque 20 000 travaux de recherche chaque année; aujourd'hui, on compte entre 10 000 et 20 000 revues médicales et près de 1,5 million de publications chaque année).

Six revues pour un médecin

Selon un travail de la communauté allemande de travail sur l'analyse de la lecture, les médecins lisent régulièrement six revues spécialisées, à raison de trente minutes en moyenne par numéro. D'où le règne d'une certaine superficialité qui ne correspond plus, il faut le dire, à l'« image de marque » traditionnelle du médecin infallible.

Lutter contre cette « désinformation », c'était d'abord rendre la lecture des travaux scientifiques moins ardue. L'expérience a été tentée aux Etats-

Unis: la substance d'une contribution scientifique a été résumée par un journaliste médical connu dans un style accessible à tout le monde, et cet article a été publié dans la même revue. 80 % des lecteurs, plus particulièrement des médecins en exercice, approuvèrent l'entreprise; parmi les 20 % d'opinions négatives se retrouvèrent surtout des éditeurs de revues et des experts de la technique d'information. Autant dire que l'expérience fut qualifiée de pleinement réussie...

Plus généralement, les mêmes problèmes d'information se posent dans tous les domaines scientifiques. Quelques chiffres, malgré leur aridité, permettront de saisir le diagnostic des spécialistes en la matière. Les scientifiques ont du mal à se tenir au courant de l'évolution de leur propre domaine: de 50 à 80 % ne connaissent pas la littérature spécialisée; seuls 10 % des travaux sont lus dans leur version intégrale, alors que de 40 à 50 % sont assimilés sous forme de comptes rendus ou de résumés. Gaspillage de la recherche, donc, et sur-

Le droit de rêver

Extraits d'un règlement de baraque réservée aux saisonniers à Genève 1.

« 1. Le locataire des pavillons a la possibilité de se nourrir à la cantine à des conditions très abordables. Par contre, il est formellement interdit de cuisiner dans les pavillons.

» 3. Sont absolument interdits les cris, les chants, les bruits qui pourraient, quelle que soit l'heure, incommoder les autres.

» 5. Ne sont pas admises les visites dans les chambres de personnes étrangères à la maison. Des visiteurs éventuels seront reçus dans la salle de séjour.

» 6. A partir de 21 h. 30, le silence dans les chambres est de rigueur. Celui qui n'est pas encore rentré à cette heure est prié de ne pas faire de bruit en rentrant.

tout gaspillage des moyens d'information! L'accroissement du nombre des scientifiques n'entre pas pour peu dans la progression du malaise. A titre indicatif, on a calculé que les quelque 2 millions de scientifiques (ce qualificatif étant entendu au sens large) qui vivent actuellement représentent à peu près 90 % de tous les scientifiques que le monde ait jamais connus...

Si l'on revient au cas spécifique de l'information médicale, il faut admettre pourtant que ces statistiques révèlent leurs limites sur le terrain: être complètement informé est un pari que l'on ne saurait tenir; et dès que l'on fait la part du feu, la quantité des publications absolument nécessaires diminue sérieusement: il est ainsi admis qu'un tiers de tous les travaux traitant d'un sujet particulier se trouve dans un très petit nombre de revues, un autre tiers dans une quantité cinq fois plus grande de journaux, et le dernier tiers dans une quantité de 20 à 30 fois plus importante. Il faudra tenir compte pourtant, dans la mise au point du droit aux soins de santé, de l'inflation gigantesque de l'information médicale.

» 12. L'utilisation de la radio est interdite aux personnes n'ayant pas réglé l'abonnement.

» 13. Il est strictement interdit de manger dans les pavillons ou les chambres.

Celui qui transgresse ce règlement est renvoyé immédiatement.

» 14. Il est interdit aux coiffeurs de couper les cheveux dans les pavillons.

» 15. La direction se réserve le droit de renvoyer immédiatement de la maison ceux qui, par leur conduite ou par une infraction au règlement ou pour d'autres raisons sont jugés indésirables. »

Et rêver à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à voix basse bien entendu, on peut ?

1 Extraits cités dans la brochure « Abolition du statut de saisonnier ! », publiée par le C.A.S.S., Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (case postale 158, 1211 Genève 4).